

ECCT Prépa +

Année 2026

Formation complémentaire
pour la préparation à
l'examen de contrôle des
connaissances techniques





Guide de la formation complémentaire «ECCT Prépa +»

Objectif de la formation

L'INFN propose une formation complémentaire optionnelle pour aider à la préparation à l'examen de contrôle des connaissances techniques (ECCT).

Pré-requis et public visé

Cette formation vise ainsi les personnes souhaitant accéder aux fonctions de notaire dans les conditions prévues par les articles 5 et 7 du Décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire, notamment :

- › Les personnes suivant la préparation obligatoire de deux ans assurée par l'un des cinq sites d'enseignement de l'INFN (Bordeaux, Lille, Lyon, Paris et Rennes).
- › Les personnes titulaires d'un certificat de suivi à la préparation obligatoire conformément à l'article 7 du décret susvisé et ne s'étant pas présentées plus de trois fois à l'examen.
- › Les personnes bénéficiant d'une dispense de formation obligatoire.
- › Les personnes disposant d'une décision accordant dispense de diplôme conditionnée à la réussite à l'ECCT.

ATTENTION : l'inscription à la formation complémentaire "ECCT Prépa +" est indépendante de la formation "Préparation à l'ECCT" présentielle, obligatoire sauf cas de dispense, suivie quant à elle dans l'un des 5 sites d'enseignement de l'INFN.

L'inscription à la formation complémentaire "ECCT Prépa +" proposée par le service pédagogique de la direction nationale de l'INFN est également indépendante de l'inscription et de l'admission (établie sur la base de la liste publiée par le Garde des sceaux) aux épreuves de l'ECCT.

Pour tout renseignement sur les modalités d'inscription à cet examen : teleprocedure@inf-n-notaires.fr

Conditions d'admission

Un dossier de candidature complet doit être envoyé avant la date du 27 avril 2026 par voie dématérialisée (envoi par courriel en un seul fichier comprenant l'ensemble des pièces à produire, la date du courriel faisant foi, avec demande d'avis de réception) à l'adresse mail suivante : service.pedagogique@infn-notaires.fr

Il doit contenir les pièces suivantes :

- › Un dossier de candidature pour la session 2026 (à télécharger exclusivement à partir de notre site internet www.infn.fr) dûment complété
- › Une copie recto verso d'une pièce d'identité
- › Un curriculum vitae

Pour les candidat(e)s relevant de l'article 7 du

décret n°73-609

- › Une copie du diplôme de premier clerc, du DMN ou du DIMN
- › Une copie, le cas échéant, du diplôme de master.

Pour les candidat(e)s relevant de l'article 5 du décret n°73-609

- › Une copie du diplôme de master
- › Une copie de la décision accordant dispense de diplôme conditionnée à la réussite de l'ECCT

Tout dossier incomplet sera écarté.

Deroulé pédagogique

La formation complémentaire "ECCT Prépa +" comprend :

Une plateforme d'e-learning contenant :

- › Des fiches thématiques sur les matières au programme de l'ECCT figurant en annexe. Ces fiches sont mises en ligne progressivement, à partir du mois de mai jusqu'à la fin de la préparation complémentaire de l'année considérée, et non pas en une seule fois.
- › Un accompagnement méthodologique tant pour les épreuves écrites que pour les épreuves orales.
- › Une veille juridique ciblée.
- › Des annales avec corrigés – types.
- › Un webtutorat disciplinaire (forum de questions / réponses, explications de notions fondamentales).
- › 4 devoirs (2 en droit civil et 2 en droit commercial) avec correction personnalisée.
- › Les vidéos des visioconférences (pour lesquelles votre autorisation de diffusion vous sera demandée afin de respecter votre droit à l'image)
- › Exercices virtuels.

Matériel informatique requis :

La formation nécessite d'être en possession d'un ordinateur, d'une web cam, d'une connexion internet et d'un navigateur à jour.

Des journées de « regroupement » en présentiel* :

Ces regroupements ont pour objet des conseils méthodologiques, une actualisation des connaissances et un entraînement aux épreuves écrites et orales. Les thèmes abordés porteront sur les matières du programme officiel de l'ECCT.

Pour les inscrits en métropole :

- › Durée : 2 x 2 journées consécutives (1er regroupement : soit les 5 et 6 juin 2026, soit les 12 et 13 juin 2026/ 2e regroupement : soit les 20 et 21 août 2026, soit les 24 et 25 août 2026.)
- › Lieu : les regroupements seront organisés à LYON dans un lieu qui vous sera confirmé ultérieurement.

Pour les inscrits ultra-marins :

- › Durée : 4 journées consécutives entre mai et juillet.
- › Lieu : les regroupements se tiendront, sous réserve d'un effectif d'inscrits ultra-marins suffisant, en Martinique dans un lieu qui vous sera confirmé ultérieurement. Faute d'inscrits suffisants, les regroupements auront lieu en distanciel, par visio-conférence.

** Les périodes et les modalités de ces regroupements sont susceptibles d'être modifiées et sont indiquées à titre purement prévisionnel.*

Dans un souci d'excellence de la formation, nous faisons appel, pour nos enseignements, à des professionnels du droit et de la formation : praticiens du droit notarial, enseignants universitaires et/ou spécialistes.

La formation complémentaire "ECCT Prépa +" représente un **volume horaire minimum équivalent à 255 heures, dont 35 heures de travail synchrone minimum.**



Tarifs & coût pédagogique 2026

Les tarifs sont votés pour chaque année de formation, par le Conseil d'administration de l'INFN.

Frais de dossier de candidature : 150 €

Coût pédagogique de la formation : 2805 € ou 2040 €
(voir annexe)

Les frais de dossier

Les frais de dossier sont de 150 €. Ils restent acquis à l'INFN quelle que soit l'issue du dossier de candidature et doivent être réglés par **virement bancaire** sur le compte dont le RIB figure ci-après. Un avis d'opéré (= justificatif) du virement en question devra donc être joint au dossier.

Votre virement devra être effectué sur le compte dont le RIB figure ci-après en respectant impérativement le libellé suivant : **ECCT Prépa + NOM Prénom**

Le coût pédagogique

Le coût pédagogique de la formation est de 2.805 € pour une première inscription et 2.040 € pour une réinscription. Le paiement du coût pédagogique intervient uniquement lorsque le dossier de candidature est retenu par l'INFN. Tant que vous n'avez pas reçu confirmation de votre possible inscription, merci de ne pas effectuer de paiement du coût pédagogique.

Modalités de paiement du coût pédagogique :

- › Règlement par chèque à l'ordre de l'INFN
- › Par virement bancaire sur le compte dont le RIB figure ci-après. Un avis d'opéré (justificatif) du virement devra être transmis par courriel au service pédagogique de l'INFN (service.pedagogique@infn-notaires.fr). Votre virement devra impérativement respecter le libellé suivant : **ECCT Prépa + NOM Prénom**.
- › Règlement échelonné (possibilité de paiement en 4 fois)

Ces frais ne sont pas restituables en cas d'abandon de la formation.

Une demande de prise en charge de la formation peut être faite auprès de l'OPCO EP dans le cadre d'un « plan de développement des compétences ». Pour tous renseignements, vous pouvez consulter le site internet suivant : <https://www.opcoep.fr/>. En revanche, il n'est pas possible de mobiliser le Compte Personnel de Formation (CPF).

ATTENTION : l'inscription à l'ECCT Prépa + ne pourra être conditionnée à la prise en charge de la formation par votre employeur, l'OPCO EP ou par FRANCE TRAVAIL. **ATTENTION** : en cas de prise en charge par l'OPCO EP, cette dernière ne couvre pas les absences, lesquelles restent à la charge de votre employeur. Le certificat de réalisation ne pourra être délivré qu'à la fin de la session de formation.

Banque	Indicatif	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
30002	00453	0000008811H	04	PARIS ANJOU

IDENTIFIANT INTERNATIONAL BANCAIRE

IBAN	FR40 3000 2004 5300 0000 8811 H04
Code B.I.C.	CRLYFRPP

TITULAIRE DU COMPTE :

INFN
35 RUE DU GENERAL FOY
75008 PARIS

Candidat en situation de handicap ou PMR

Pour toute question relative à l'accessibilité ou pour nous faire part de vos besoins d'aménagement de la formation, contactez-nous (referenthandicap@inf-n-notaires.fr).

Pour nous contacter

service.pedagogique@inf-n-notaires.fr

Responsables de la formation "ECCT Prépa +" :

Jézabel JANNOT, Directrice générale adjointe de l'INFN

Agathe DEBILLY (Référente de la formation)

Charlie NDZIE et Yohann QUISTREBERT

Consultez nos statistiques sur www.inf-n.fr



Programme des épreuves écrite et orale

1. DROIT CIVIL

Droit des personnes

- › Actes de l'état civil (dispositions concernant la publicité des actes et les mentions au répertoire civil)
- › Absence
- › Mariage : devoirs et droits respectifs des époux
- › Divorce et séparation de corps : conséquences quant aux droits patrimoniaux respectifs des époux
- › Filiation
- › Autorité parentale relativement aux biens de l'enfant
- › Majorité, tutelle, émancipation
- › Pacte civil de solidarité
- › Contrat de mariage et régimes matrimoniaux : en particulier, liquidation et partage de la communauté

Successions et libéralités

- › Droit des obligations et droit des biens
- › Contrats et obligations conventionnelles en général
- › Propriété
- › Usufruit, usage et habitation
- › Acquisition et aliénation de la propriété immobilière : accession, vente, vente avec subrogation, vente à rente viagère, échange, prescription acquisitive, possession, publicité foncière
- › Expropriation forcée et ordre entre créanciers
- › Procédure et voie d'exécution, saisie immobilière et saisie attribution

Prêts et sûretés

- › Droit international privé
- › Principes de droit international privé en matière de capacité, de régimes matrimoniaux, de donations et de successions

2. DROIT COMMERCIAL

- › Droit du fonds de commerce, vente et nantissement, distribution du prix.
- › Droit des sociétés (civiles et commerciales) et des groupements
- › Droit des entreprises en difficulté
- › Le chèque et les infractions à la législation le concernant
- › Les baux commerciaux

3. DROIT IMMOBILIER

- › Urbanisme, plans d'occupation des sols
- › Droit de préemption
- › Lotissement
- › Copropriété
- › Ventes d'immeubles à construire, contrats de promotion immobilière sociétés de construction
- › Expropriation pour cause d'utilité publique
- › Opérations immobilières des collectivités publiques

4. DROIT RURAL

- › Statut du fermage, baux ruraux
- › Attribution préférentielle de fonds ruraux
- › Droit de préemption
- › Groupements pour la propriété et l'exploitation des biens ruraux

5. DÉONTOLOGIE, COMPTABILITÉ

- › Acte notarié
- › Statut du notariat
- › Statut social des clerks et employés de notaire
- › Responsabilité des notaires
- › Comptabilité des notaires
- › Tarifs des notaires
- › Pratique des prêts hypothécaires, copies exécutoires à ordre

6. DROIT FISCAL

- › L'enregistrement et la formalité unique (mutation à titre onéreux et à titre gratuit)
- › Régime de la taxe sur la valeur ajoutée en matière immobilière
- › Régime d'imposition des plus-values immobilières
- › Fiscalité des personnes physiques
- › Fiscalité des sociétés commerciales
- › Taxe sur la valeur ajoutée frappant les activités notariales

Dossier de candidature ECCT Prépa +

Année 2026

Formation complémentaire pour la
préparation à l'examen de contrôle
des connaissances techniques.

Tout dossier incomplet sera écarté.



PIÈCES ET DOCUMENTS À PRODUIRE

☐ Un dossier de candidature dûment complété et contenant les documents ci-joint :

- ☐ Une fiche de renseignements
- ☐ Une autorisation d'exploitation du droit à l'image
- ☐ Un document relatif aux obligations de l'inscrit

☐ Un avis d'opéré (justificatif et preuve du virement validé) d'un montant de 150 € correspondant aux frais de dossier de candidature, lesquels resteront acquis à l'INFN quelle que soit l'issue de l'examen du dossier de candidature.

Votre virement devra être effectué sur le compte dont le RIB figure ci-après en respectant impérativement le libellé suivant : **ECCT Prépa + NOM Prénom**

IDENTIFIANT NATIONAL BANCAIRE

Banque	Indicatif	Numéro de compte	Clé	Domiciliation
30002	00453	0000008811H	04	PARIS ANJOU

IDENTIFIANT INTERNATIONAL BANCAIRE

IBAN	FR40 3000 2004 5300 0000 8811 H04
Code B.I.C.	CRLYFRPP

TITULAIRE DU COMPTE :

INFN
35 RUE DU GENERAL FOY
75008 PARIS

ATTENTION : l'inscription à l'ECCT Prépa + ne pourra être conditionnée à la prise en charge de la formation par votre employeur, l'OPCO EP ou FRANCE TRAVAIL.

- ☐ Une copie recto verso de votre pièce d'identité
- ☐ Un curriculum vitae actualisé

Pour les candidat(e)s relevant de l'article 7 du décret n°73-609

- ☐ Une copie du diplôme de premier clerc, du DMN ou du DIMN
- ☐ Une copie, le cas échéant, du diplôme de master

Pour les candidat(e)s relevant de l'article 5 du décret n°73-609

- ☐ Une copie du diplôme de master
- ☐ Une copie de la décision accordant dispense de diplôme conditionnée à la réussite de l'ECCT.

Candidat(e)s en situation de handicap ou PMR : pour toute question relative à l'accessibilité ou pour nous faire part de vos besoins d'aménagement de la formation, contactez-nous (referenthandicap@infn-notaires.fr).

Les informations personnelles recueillies sont nécessaires pour votre inscription à l'INFN. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à nos services administratifs. Conformément au règlement général de protection des données (RGPD, règlement UE 2016/679) du 27 avril 2016 modifié le 23 mai 2018 et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, l'INFN s'engage à protéger l'ensemble des données personnelles collectées et utilisées lors de ses traitements. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. La notice RGPD est disponible sur le site web www.infn.fr

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

☐ Madame ☐ Monsieur

NOM : NOM d'époux.se/d'usage :

Prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse personnelle :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone portable :

Courriel (pour rattachement à la plateforme) :

Renseignements concernant l'employeur

Dénomination :

Adresse de l'étude :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone : N° SIRET :

Courriel de la personne en charge des aspects comptables de la formation :

Renseignements concernant votre inscription à France Travail

N° d'identifiant :

NOM et Prénom de votre référent :

Téléphone :

Courriel :

Renseignements concernant le cursus et la formation :

Date et lieu d'obtention du Diplôme de 1er clerc, du DIMN ou du DMN

Date : Établissement :

Autres diplômes obtenus :

Date	Intitulé	Université (ou établissement)

Si vous suivez ou avez suivi la formation obligatoire, cochez cette case : ☐

Années d'inscription :

Lieu : ☐ INFN Bordeaux ☐ INFN Lille ☐ INFN Lyon ☐ INFN Paris ☐ INFN Rennes

Si vous bénéficiez d'une dispense de formation, cochez cette case : ☐

Fondement de la dispense :

Date de la décision :

Si vous êtes un candidat ultra-marin, cochez cette case : ☐

À quelle session d'examen de contrôle des connaissances techniques (dit « ECCT ») pensez-vous vous inscrire :

☐ Automne 2026 ☐ Automne 2027

Avez-vous déjà passé l'ECCT ?

Oui ☐ 1 fois ☐ 2 fois

Non ☐

Renseignements concernant le coût pédagogique de la formation :

Le paiement du coût pédagogique intervient uniquement lorsque le dossier de candidature est retenu par l'INFN. Tant que vous n'avez pas reçu de confirmation de votre possible inscription, merci de ne pas effectuer de paiement du coût pédagogique.

Coût pédagogique : (MERCI de cocher la case correspondante)

☐ Pour une première inscription à la formation complémentaire : **2.805 €**

☐ Pour une réinscription à la formation complémentaire : **2.040**

Modalités de paiement du coût pédagogique :

☐ Règlement par chèque à l'ordre de l'INFN

☐ Par virement bancaire sur le compte dont le RIB figure ci-après. Un avis d'opéré (justificatif) du

virement devra être transmis par courriel au service pédagogique de l'INFN. Votre virement devra

impérativement respecter le libellé suivant : **ECCT Prépa + NOM Prénom.**

IDENTIFIANT NATIONAL BANCAIRE

Banque	Indicatif	Numéro de compte	Clé	Domiciliation
30002	00453	0000008811H	04	PARIS ANJOU

IDENTIFIANT INTERNATIONAL BANCAIRE

IBAN	FR40 3000 2004 5300 0000 8811 H04
Code B.I.C.	CRLYFRPP

TITULAIRE DU COMPTE :

**INFN
35 RUE DU GENERAL FOY
75008 PARIS**

Les informations recueillies par l'INFN font l'objet d'un traitement informatique destiné notamment à assurer la gestion administrative, pédagogique des élèves, ou à établir des statistiques. Conformément à la loi « Informatique et Libertés », vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à l'INFN. En outre, certaines données à caractère personnel sont susceptibles d'être diffusées sur le site internet de l'INFN (résultats, liste des promotions...). Si vous ne souhaitez pas que ces informations vous concernant fassent l'objet d'une publication, vous avez la possibilité de vous y opposer, pour un motif légitime, en vous adressant directement à l'INFN.

Possibilité de règlement échelonné

☐ Merci de cocher cette case si vous souhaitez un échelonnement.

Modalités de financement de la formation :

☐ Autofinancement par le (la) bénéficiaire de la formation

☐ Financement par l'employeur : la formation peut être éligible, sous conditions, au plan de développement des compétences. En effet, le coût pédagogique de la formation est susceptible, en cas de prise en charge par l'employeur, de faire l'objet d'un financement par l'OPCO EP sur le support notamment du plan de développement des compétences. Pour tous renseignements, vous pouvez consulter le site internet suivant : <https://www.opcoep.fr/>. Veuillez noter que la formation n'est pas éligible au Compte Personnel Formation (CPF).

Un devis pourra vous être transmis sur demande. À la réception, il conviendra de nous transmettre l'attestation de prise en charge par l'OPCO EP.

☐ Prise en charge par FRANCE TRAVAIL.

AUTORISATION D'EXPLOITATION DU DROIT À L'IMAGE

Je soussigné(e),

Né(e) le à Dpt

Nationalité

Demeurant à

Agissant en mon nom personnel.

Autorise l'INFN, à reproduire et exploiter mon image fixée dans le cadre de photographies ou vidéos pour la prestation de la promotion et la communication de l'établissement et de ses formations.

Cette autorisation emporte la possibilité pour l'INFN d'apporter à la fixation initiale de mon image toutes modifications, adaptations ou suppressions qu'il jugera utiles. L'INFN pourra notamment l'utiliser, la publier, la reproduire, l'adapter ou la modifier, seule ou en combinaison avec d'autres matériels, par tous les moyens, méthodes ou techniques actuellement connues ou à venir.

Cette autorisation est valable pour une utilisation :

- Pour une durée de : 10 ans
- Sur les territoires : tous pays
- Sur tous les supports matériels et immatériels, en tous formats connus ou inconnus à ce jour, et notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive : support papier (tirages des photographies), catalogues et éditions diverses, CDROM / DVDROM et autres supports numériques connus et inconnus à ce jour, tout support audiovisuel, notamment cinéma, TV et par tous moyens inhérents à ce mode de communication, internet (incluant Intranet, Extranet, Blogs, réseaux sociaux), tous vecteurs de réception confondus (smartphones, tablettes, etc.), médias presse (spots publicitaires télévisuels, spots publicitaires cinématographiques), supports de communication interne, supports promotionnels (PLV, ILV, campagnes d'affichage en tous lieux, toutes dimensions et sur tous supports - urbain, aéroports, gares, transports en commun, etc.), supports destinés à la vente (produits de merchandising : cartes postales, posters, tee-shirt, etc.), droit d'intégration dans une autre œuvre / œuvre multimédia.

Je garantis n'être lié(e) par aucun accord avec un tiers, de quelque nature que ce soit, ayant pour objet ou pour effet de limiter ou empêcher la mise en œuvre de la présente autorisation.

La présente autorisation d'exploitation de mon droit à l'image est consentie à titre gratuit.

Vu et pris connaissance à, le

SIGNATURE

OBLIGATIONS DU BÉNÉFICIAIRE DE LA FORMATION

Je soussigné(e),

Né(e) le à Dpt

Nationalité

Demeurant à

MERCI de cocher TOUTES les cases suivantes :

☐ Confirme ma candidature à la formation complémentaire « **ECCT Prépa +** », année 2026

☐ M'engage à faire un usage strictement personnel et individuel, pour les besoins de ma préparation à l'ECCT, des divers supports pédagogiques mis à ma disposition dans le cadre de la formation complémentaire « **ECCT Prépa +** ». Je suis informé(e) que, dans le cas contraire, l'INFN se réserve le droit d'engager des poursuites à mon encontre.

☐ Reconnaiss que l'accès qui me sera donné à la plateforme d'e-learning « INFN-**ECCT Prépa +** » est strictement individuel et personnel, que je m'engage à ne pas le communiquer à des tiers. Je suis informé(e) que, dans le cas contraire, l'INFN se réserve le droit d'engager des poursuites à mon encontre.

☐ M'engage à rendre au moins deux devoirs sur les quatre qui me seront proposés.

☐ M'engage à me connecter régulièrement à la plateforme d'e-learning « INFN- ECCT Prépa + » et à prendre connaissance des informations et supports pédagogiques qui y seront mis en ligne. Pour ce faire, je suis en possession d'un ordinateur, d'une webcam, d'une connexion internet et d'un navigateur à jour.

☐ Autorise le téléchargement des documents déposés sur la plateforme sous mon entière responsabilité et assume le temps de connexion à la plateforme notamment dans le cadre d'une prise en charge par l'OPCO EP ou par FRANCE TRAVAIL.

Fait à, le

SIGNATURE

ENVOI DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dossier de candidature doit être envoyé avant la date du 27 avril 2026 par voie dématérialisée (envoi par courriel en un seul fichier comprenant l'ensemble des pièces à produire, la date du courriel faisant foi, avec demande d'avis de réception) à l'adresse mail suivante : service.pedagogique@inf-n-notaires.fr. Tout dossier incomplet sera écarté.
